



Assemblée générale

Distr. générale
3 juillet 2003
Français
Original: anglais/arabe/espagnol/
russe

Cinquante-huitième session
Point 74 m) de la liste préliminaire*
Désarmement général et complet

Missiles

Rapport du Secrétaire général

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Introduction	2
II. Réponses des États Membres	2
Antigua-et-Barbuda	2
Argentine	2
Cuba	3
El Salvador	8
Fédération de Russie	8
Mexique	10
Qatar	11
Venezuela	11

* A/58/50/Rev.1 et Corr.1



I. Introduction

1. Au paragraphe 2 de sa résolution 57/71 du 22 novembre 2002 intitulée « Missiles », l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de solliciter les vues des États Membres au sujet de son rapport sur la question des missiles sous tous ses aspects (A/57/229) et de lui en rendre compte à sa cinquante-huitième session.

2. Par note verbale datée du 5 mars 2003, les États Membres ont été invités à faire connaître leurs vues sur la question. Des réponses ont été reçues d'Antigua-et-Barbuda, de l'Argentine, de Cuba, d'El Salvador, de la Fédération de Russie, du Mexique, du Qatar, et du Venezuela. Le texte de ces réponses est reproduit dans la section II ci-dessous. Si d'autres réponses sont reçues ultérieurement, elles seront publiées sous forme d'additif au présent rapport.

II. Réponses des États Membres

Antigua-et-Barbuda

[Original : anglais]
[3 avril 2003]

Antigua-et-Barbuda ne dispose d'aucune expertise scientifique sur les missiles mais s'oppose sans réserve à leur emploi dans les conflits et préconise leur élimination.

Argentine

[Original : espagnol]
[13 mai 2003]

1. Dans ce rapport qui constitue le premier effort global engagé par la communauté internationale pour traiter de la question des missiles dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies, il convient d'apprécier tout particulièrement l'analyse exhaustive des antécédents historiques et de la situation actuelle, une analyse qui porte aussi bien sur les capacités balistiques, les caractéristiques des missiles, les mesures existantes et les initiatives en cours que sur les préoccupations suscitées par le perfectionnement toujours plus poussé des missiles et leur emploi éventuel comme vecteurs d'armes de destruction massive et d'armes classiques.

2. Le Gouvernement argentin se félicite de ce que les paragraphes 27 (« Utilisation pacifique ») et 72 du rapport reconnaissent qu'il existe des similitudes entre les technologies des lanceurs spatiaux et celles nécessaires à la mise au point des missiles balistiques militaires.

3. Non contente de souscrire aux observations formulées au paragraphe 27, l'Argentine a soutenu, dans le cadre du Régime de contrôle de la technologie des missiles et du Code de conduite de La Haye, qu'à condition de respecter un certain nombre de critères et d'approches, un pays pourrait très bien mettre au point un lanceur spatial dans le cadre d'un programme spatial pacifique, civil et transparent, tout en garantissant à la communauté internationale qu'il n'est pas en train de mettre

au point un missile. En conséquence, et en accord avec le texte du paragraphe 72, l'Argentine défend le droit des États à utiliser l'espace à des fins pacifiques et à en tirer les bénéfices.

4. En ce qui concerne le paragraphe 44 du rapport, l'Argentine est membre actif du Régime de contrôle de la technologie des missiles. En septembre 2003, à l'occasion de la XVIIIe réunion plénière, qui se tiendra à Buenos Aires, le Directeur pour la sécurité internationale chargé des questions nucléaires et spatiales au Ministère des relations extérieures, du commerce international et du culte exercera la présidence du Régime au nom de l'Argentine.

5. Enfin, l'Argentine se félicite de ce que l'Assemblée générale, au paragraphe 3 du dispositif de sa résolution 57/71, ait demandé au Secrétaire général de continuer à examiner, avec l'aide d'un groupe d'experts gouvernementaux, la question des missiles sous tous ses aspects et de lui présenter un rapport à sa cinquante-neuvième session.

Cuba

[Original : espagnol]
[4 juin 2003]

1. Cuba attribue une grande importance à tous les efforts visant à désamorcer et résoudre les situations qui constituent une menace contre la paix et la sécurité internationales et à favoriser la coexistence pacifique de tous les peuples. Telle a été, en fait, la raison d'être de l'Organisation des Nations Unies au cours de ses plus de 50 ans d'existence.

2. Depuis quelques temps, nous constatons une profonde dégradation de la situation internationale à cause de la politique hégémonique, unilatérale et agressive de la superpuissance mondiale, qui agit avec un mépris complet des institutions et des méthodes du multilatéralisme, et notamment du dispositif mis en place par les traités internationaux en matière de désarmement et de maîtrise des armements, et particulièrement par les traités relatifs aux armes de destruction massive.

3. Cette situation fait qu'il importe encore plus d'encourager l'adoption de mesures concrètes capables de faire obstacle à une tendance évidente à imposer des solutions unilatérales, sélectives et discriminatoires à des problèmes qui concernent l'humanité tout entière. C'est dans ce contexte que Cuba appuie l'initiative lancée dans le cadre de l'Assemblée générale des Nations Unies en vue de traiter de la question des missiles sous tous ses aspects.

4. Cuba accueille favorablement le rapport du Secrétaire général sur la question des missiles sous tous ses aspects (A/57/229) et en prend note. Cuba fait cependant observer que les pays du tiers monde n'ont pas bénéficié d'une représentation suffisamment large au sein du Groupe d'experts gouvernementaux chargés d'étudier la question; Cuba est convaincue qu'à l'avenir une participation accrue de ces pays apportera une contribution notable aux travaux du Groupe. Il faut en effet se rendre compte que, même si la majorité des pays concernés ne maîtrisent pas et n'ont jamais maîtrisé la technologie des missiles ou n'ont pas accès à cette technologie, ils sont situés géographiquement dans des régions où des missiles peuvent être

employés, quand ils ne sont pas menacés eux-mêmes directement ou indirectement par les pays possesseurs de missiles.

5. Nonobstant cette réserve, Cuba a étudié attentivement le rapport du Secrétaire général et considère qu'il constitue un document utile, qui fournit un volume important de données techniques et d'informations sur l'état actuel du débat sur la question des missiles ainsi que sur les initiatives lancées par la communauté internationale dans ce domaine.

6. Cuba se félicite d'un rapport qui constitue le premier effort engagé par les Nations Unies dans la recherche de solutions à la question des missiles sous tous ses aspects et elle considère ce rapport comme valide sur le plan technique. On y décrit en effet amplement les antécédents historiques de la question et on y présente de façon précise l'état actuel de la technologie des missiles ainsi que les périls et les menaces qui accompagnent leur prolifération à des fins militaires. On y énumère, en outre, tous les traités et accords dans lesquels la question des missiles est abordée de façon explicite ou implicite, sans toutefois qu'aucun de ces textes ne constitue un instrument juridique contraignant qui fixe les principes devant régir la mise au point, les essais, la production, l'acquisition, le transfert, le déploiement ou l'emploi spécifique des missiles. Dans son rapport, le Groupe d'experts reconnaît cependant le droit d'utiliser pacifiquement la technologie des missiles.

7. Tout en acceptant que le rapport à l'examen ne constitue qu'un premier effort de la part des Nations Unies pour examiner la question des missiles sous tous ses aspects, Cuba espère que les futurs rapports sur la question ne se limiteront pas à être essentiellement descriptifs et que des recommandations concrètes pourront y être formulées sur la question de savoir comment résoudre une problématique directement liée à la préservation de la paix et de la sécurité internationales.

8. Cuba prend note du paragraphe 3 du dispositif de la résolution 57/71 et suivra avec intérêt les conclusions de l'examen auquel un groupe d'experts continuera de soumettre la question des missiles sous tous ses aspects, en espérant que ces conclusions pourront stimuler et étayer un débat plus approfondi, plus substantiel et plus orienté vers l'action parmi les États Membres des Nations Unies. Trouver à la question des missiles sous tous ses aspects une solution intégrée, juste, non discriminatoire et qui tienne compte des préoccupations de tous les pays en matière de sécurité internationale et régionale, constitue en effet un impératif dans la complexe conjoncture internationale actuelle.

9. À cet égard, Cuba est convaincue que l'Organisation des Nations Unies constitue l'enceinte multilatérale idoine pour traiter de la question des missiles sous tous ses aspects, c'est-à-dire non seulement en se limitant aux aspects militaires, mais aussi en analysant les applications pacifiques de missiles qui peuvent servir à l'exploration et à l'exploitation pacifiques de l'espace extra-atmosphérique pour le bénéfice de toute l'humanité.

10. L'histoire récente a prouvé que, face à des questions relevant du désarmement et de la maîtrise des armements, les approches étroites et sélectives ne débouchent guère sur des résultats durables et concrets. Cuba s'oppose à ce que les mesures dans ce domaine soient axées exclusivement sur des actions de non-prolifération dans le cadre desquelles, en règle générale, les droits et obligations de chaque État sont fonction de sa puissance, de son développement économique et de son poids politique dans les enceintes internationales, entre autres facteurs.

11. Seule l'adoption d'une approche systémique conjuguant désarmement, non-prolifération, vérification, assistance et coopération internationale pourra déboucher sur une solution réelle et définitive à la préoccupante prolifération des missiles.

12. Cuba est disposée à lancer immédiatement des négociations multilatérales fondées sur une telle approche et susceptible de déboucher sur un instrument international non discriminatoire et juridiquement contraignant qui interdirait l'emploi des missiles à des fins militaires. Cuba considère que l'Assemblée générale des Nations Unies et la Conférence du désarmement sont les instances appropriées pour réaliser ce dessein.

13. De même, Cuba a toujours défendu l'idée selon laquelle, face aux problèmes posés par la prolifération, il convient de tenir compte des deux dimensions du phénomène : la dimension horizontale et la verticale. En d'autres mots, il faut analyser non seulement les risques de transfert des technologies existantes, mais encore la question du perfectionnement toujours plus poussé des programmes de missiles balistiques capables d'emporter des armes de destruction massive. Sans doute ces missiles ne constituent-ils pas un danger en eux-mêmes. C'est lorsqu'ils sont associés à un programme de développement d'armes nucléaires, chimiques ou biologiques qu'ils deviennent une menace.

14. À cet égard, le lien entre les missiles balistiques et les armes de destruction massive – et notamment l'arme nucléaire, souvent mise au point, en parallèle avec des programmes de construction de missiles – est largement reconnu. C'est pourquoi les solutions qui permettraient de prévenir l'emploi de missiles balistiques à des fins militaires passe par l'élimination complète des armes de destruction massive, au premier rang desquelles l'arme nucléaire. Dans ce contexte, Cuba réaffirme la position qui est depuis longtemps la sienne en faveur du désarmement nucléaire – y compris les vecteurs – par le biais d'un programme par étapes assorti d'échéances.

15. Compte tenu des efforts déployés en faveur du désarmement nucléaire, Cuba est sensible à la profonde contradiction qui veut que, d'une part, on encourage l'adoption de mesures censées mettre un terme au développement de programmes de missiles balistiques et, d'autre part, on met au point et commence à installer de nouveaux systèmes de défense antimissiles qui, en pratique, constituent une nouvelle forme de prolifération de ces vecteurs et, ce qui est encore pire, relancent la course aux armements.

16. Par ailleurs, Cuba souhaite que le Groupe d'experts, dans ses travaux futurs, ne mette pas exclusivement l'accent, comme il l'a fait jusqu'à maintenant, sur les mesures qui permettraient d'empêcher la prolifération des missiles balistiques capables d'emporter des armes nucléaires, chimiques et bactériologiques, mais qu'il aborde aussi la question des missiles de croisière de haute précision armés d'ogives conventionnelles à forte puissance explosive. Il faut tenir compte du fait que ces missiles de croisière sont fabriqués à grande échelle et employés de façon massive dans les conflits militaires contemporains, et que pour cette raison ils constituent désormais une menace plus immédiate et plus directe contre la paix et la sécurité internationales.

17. Jusqu'à maintenant, nous n'avons traité que des questions de sécurité associées à la question des missiles. Cependant, conformément à l'approche systémique et intégrale que nous préconisons, Cuba estime tout aussi importantes les questions relatives au renforcement de l'aide et de la coopération internationales en vue d'une

utilisation pacifique de la technologie des missiles. Ces deux questions sont liées et se complètent l'une l'autre.

18. Il est bien connu que, étant donné leur double usage possible, les missiles peuvent avoir des applications pacifiques dans le domaine spatial. C'est pourquoi Cuba est convaincue que la communauté internationale devrait concentrer ses efforts sur une réduction aussi grande que possible de l'emploi de missiles à des fins militaires, avec pour objectif final d'interdire ce type d'emploi et de renforcer l'utilisation pacifique et sous contrôle international de ce type de vecteur.

19. La technologie nécessaire pour mettre au point des missiles balistiques ou des missiles de croisière de haute précision capables d'emporter des armes de destruction massive ou des armes classiques perfectionnées est le domaine exclusif d'un très petit nombre d'États. Par contre, les aspirations au développement et à la croissance économique, par exemple dans le cadre des technologies de la communication et des télécommunications, sont des objectifs communs à tous les pays, et notamment aux pays sous-développés.

20. Pour Cuba, le lien entre le désarmement et le développement est aujourd'hui plus concret et plus important que jamais. En effet, des moyens colossaux sont investis dans la sphère militaire, alors que l'on assiste au même moment à une aggravation sans précédent de calamités comme la pauvreté, la faim et des maladies que l'on pourrait prévenir et guérir, calamités qui affligent la population du monde entier, et plus spécifiquement celle des pays du tiers monde. Paradoxalement, nous sommes les témoins de progrès techniques accélérés qui devraient en principe aider à résoudre ces graves problèmes.

21. Il faudrait pour cela élaborer des mesures concrètes en faveur du développement social et économique de tous les pays. Parmi ces mesures, on pourrait envisager, par exemple, une application large et sans discrimination des résultats des recherches menées dans le cadre de l'exploitation pacifique de l'espace extra-atmosphérique; le lancement de programmes de recherche conjoints à des fins pacifiques; le transfert des technologies pertinentes; une aide financière pour l'élaboration de projets pacifiques; et l'élimination de toutes les barrières, tant économiques que politiques, qui font obstacle à l'épanouissement d'une coopération internationale pacifique dans ce domaine.

22. Dans ce contexte, Cuba rejette des régimes de contrôle des exportations qui s'appuient sur des critères sélectifs et discriminatoires et qui représentent, dans la pratique, un sérieux obstacle au respect du droit inaliénable de tous les États à employer les divers types et technologies de missiles à des fins pacifiques.

23. Tout contrôle international des exportations et des importations devrait être fondé, entre autres, sur une participation aussi large que possible de pays disposés à harmoniser leurs réglementations et leurs dispositifs de contrôle nationaux, et ceci en vue de faciliter le contrôle des activités ainsi réglementées. Seule une participation large et non discriminatoire peut garantir la réalisation effective des objectifs visés.

24. Le progrès de la mondialisation, avec l'impressionnante révolution technologique qui l'accompagne, notamment dans le domaine de l'informatique et des télécommunications, repousse les limites et accroît la complexité d'un commerce international qui fait intervenir un nombre toujours plus élevé d'acteurs.

25. Dans ces conditions, si l'on veut qu'un régime de contrôle des exportations et des importations soit efficace, c'est dans un cadre multilatéral qu'il faut le négocier et l'appliquer. La participation d'États représentant toutes les régions de la planète permettrait en effet de prendre en compte à la fois les impératifs de la mondialisation et les caractéristiques particulières du commerce dans les différentes régions où cette mondialisation se propage.

26. Par ailleurs, si l'on veut inscrire dans la durée et renforcer les régimes de contrôle des exportations et des importations, il faut faire en sorte qu'ils ne soient pas considérés indépendamment de la question de la coopération internationale pour l'application pacifique de la science et de la technologie au développement social et économique de l'ensemble des pays, et notamment des pays du Sud.

27. Les régimes de contrôle des exportations et des importations de technologies à double usage ne sont pas une fin en eux-mêmes, mais un outil à la disposition des États pour empêcher que le progrès scientifique et technique ne soit détourné à des fins militaires. Refuser d'intégrer ces régimes à un système qui comporterait des composantes de sécurité et de développement ne peut qu'aggraver leur inefficacité. Si l'on veut vraiment que ces régimes empêchent la prolifération des armements, il faut les intégrer à un système qui comprenne des composantes de désarmement, de non-prolifération, de vérification et de coopération internationale pour le développement social et économique.

28. Pour toutes ces raisons, Cuba a fait observer que le projet de « Code de conduite contre la prolifération des missiles balistiques » est vicié par des défauts et des insuffisances fondamentales qui le rendent inacceptable. Il manque à ce projet de code la dimension systémique et intégrale indispensable pour garantir son efficacité. Le projet n'envisage pas, en effet, de mesures effectives en faveur du désarmement nucléaire. Il prévoit exclusivement des mesures de non-prolifération horizontale, préservant de ce fait le droit d'un nombre très restreint d'États à continuer de perfectionner leur technologie de missiles à usage militaire, alors qu'il n'envisage aucune mesure concrète pour favoriser l'utilisation pacifique de cette technologie par l'ensemble des pays, et notamment des pays en développement.

29. C'est pourquoi Cuba s'inscrit en faux contre le paragraphe 64 du rapport du Groupe d'experts, qui présente le « Code de conduite contre la prolifération des missiles balistiques » comme un instrument de promotion de la prévention et de la réduction de la prolifération des systèmes de missiles balistiques. Ce code ne constitue pas non plus un outil adéquat pour faire adopter des principes et des engagements mondiaux ou des mesures de transparence et des mesures de confiance, pour la simple raison qu'il ne tient pas compte des intérêts et priorités légitimes de nombreux pays en matière de sécurité et qu'il ne constitue pas une proposition équilibrée susceptible d'être universellement acceptée.

30. Plutôt que ce type de solution hybride, Cuba considère que l'on devrait s'efforcer de mettre au point un instrument international juridiquement contraignant qui interdirait l'emploi de missiles à des fins militaires, qui prévoirait de stricts mécanismes de contrôle des exportations et importations des technologies afférentes et qui énoncerait des engagements sans équivoque de coopération internationale en vue de leur utilisation pacifique.

31. Si l'on choisissait cette option et commençait à négocier l'instrument envisagé, l'adoption d'un code de conduite officialisant les principes et les

engagements nécessaires pour contenir la prolifération des missiles à vocation militaire aurait alors une portée politique et pratique plus considérable.

32. Ceci dit, il ne nous échappe pas que certains États qui maîtrisent ce type de technologie ne manifestent aucune volonté politique de lancer et de mener des négociations de cette nature. Quoi qu'il en soit, Cuba reste convaincue que tant que l'on continuera de favoriser des régimes de contrôle des exportations sélectifs et non discriminatoires qui ne sont pas assortis d'un engagement ferme en faveur de l'interdiction complète de l'emploi de missiles à des fins militaires et qui n'encouragent pas de façon claire et tangible une coopération internationale susceptible de faciliter le développement social et économique de l'ensemble des pays, on n'aidra pas à freiner le développement d'armes perfectionnées, et notamment d'armes de destruction massive, et on encouragera leurs détenteurs à menacer de s'en servir, avec les conséquences dévastatrices pour l'humanité que cela comporterait.

33. Cuba espère que le Groupe d'experts qui continuera d'examiner la question des missiles sous tous ses aspects tiendra compte des présentes considérations, attend avec intérêt les conclusions de ses travaux et compte que les experts présenteront à l'examen des États Membres des recommandations concrètes qui permettront de trouver à la question des missiles sous tous ses aspects une solution juste, exhaustive et non discriminatoire.

El Salvador

[Original : espagnol]
[3 juillet 2003]

1. Chaque année, El Salvador fait savoir, par le truchement du rapport sur les transferts d'armes classiques (catégorie VII), qu'il n'a pas acquis de missiles.
2. Le 6 novembre 1997, les Présidents de l'Amérique centrale et de la République dominicaine et le représentant du Premier Ministre du Belize ont signé une déclaration sur la non-participation à l'acquisition d'armements stratégiques de technologie avancée, de destruction massive et de coûts élevés.
3. Les Parties au Traité-cadre de sécurité démocratique en Amérique centrale (art. 34, 35 et 37) ont réaffirmé leur engagement à ne pas construire ou acquérir ce type d'armes et à ne pas autoriser la construction sur leur territoire d'installations permettant de les fabriquer ou de les entreposer.

Fédération de Russie

[Original : russe]
[30 mai 2003]

1. La Fédération de Russie accueille avec satisfaction le rapport du Secrétaire général de l'ONU intitulé « La question des missiles sous tous ses aspects » (A/57/229). Le document contient des éléments d'information utiles et présente une analyse équilibrée de la situation. L'on y expose avec justesse les problèmes liés à l'étude de la prolifération des missiles et l'on y fait un examen rétrospectif du déploiement des missiles balistiques de différents types et d'applications diverses,

qui sont employés dans différentes sphères d'activité militaire. L'on y donne un aperçu du système existant de mesures internationales destinées à réduire le risque de prolifération des missiles. Dans l'ensemble, le rapport rend compte avec objectivité de la situation existant dans le monde du fait des problèmes posés par les missiles balistiques.

2. Bien que le présent document soit le premier que l'ONU ait élaboré dans ce domaine, ce premier effort n'en a pas moins donné des résultats tangibles. Le rapport insiste à juste titre sur le fait que la communauté internationale doit régler les problèmes posés par la prolifération des missiles. Il met aussi l'accent sur l'absence préoccupante face à l'accumulation actuelle d'arsenaux de missiles dans le monde, de normes ou d'instruments réglementant la question.

3. Malgré tous ses aspects positifs, le rapport ne dit rien des mesures pratiques qu'il conviendrait de prendre pour limiter et maîtriser la prolifération des missiles. Certes, le mode de travail par consensus adopté pour des raisons objectives n'a pas permis de faire figurer dans le rapport de recommandations concrètes concernant des décisions qui pourraient être prises pour créer la base juridique idoine. Malheureusement, les propositions exprimées à ce sujet par certains membres du groupe d'experts gouvernementaux n'ont pas fait l'objet d'un accord.

4. En particulier, la Fédération de Russie avait proposé un Mémorandum d'intention en matière de non-prolifération des missiles, ainsi que l'instauration de pourparlers, sous l'égide de l'ONU, de préférence dans le cadre de la Conférence sur le désarmement. Ces pourparlers devaient avoir pour but d'élaborer un instrument juridique contraignant applicable au régime mondial de non-prolifération des missiles, fondé sur l'idée d'un régime mondial de surveillance de la non-prolifération des missiles et des technologies connexes, ainsi que d'autres idées et propositions.

5. Étant donné que, lors de l'élaboration du rapport, les pays sont partis de positions divergentes et parfois diamétralement opposées, de nombreuses questions n'ont pas pu faire l'objet d'un accord. C'est là une raison supplémentaire de poursuivre ces activités dans le cadre de l'ONU. Il est judicieux de s'attacher surtout à élaborer un programme d'action visant à prévenir la prolifération des missiles et des technologies connexes et, par conséquent, à réduire la menace qu'ils constituent. Il importe d'élaborer des recommandations indiquant dans quel sens il convient de poursuivre les activités dans le cadre de l'ONU.

6. Il faudrait par la suite examiner de manière approfondie la question de l'emploi des missiles aux fins d'une utilisation pacifique de l'espace ainsi que les mesures communes à prendre sur le plan international dans ce domaine. Il serait bon que le rapport traite de la question largement discutée par la communauté internationale du risque de voir des missiles tomber entre les mains de groupes terroristes ou d'individus isolés, et de la menace qu'une telle situation poserait. En l'occurrence, il faut s'intéresser surtout aux complexes anti-aériens à réacteurs transportables, aux obus à réacteur et aux missiles à faible portée. Il ne faut non plus exclure la possibilité que des missiles soient utilisés par des organisations terroristes ou par des terroristes isolés à des fins de provocation.

7. Les conditions nécessaires à la poursuite des travaux sont réunies : le rapport sur les missiles, reflétant l'expérience du traitement commun des problèmes, et un certain nombre de recommandations concrètes sur la poursuite des mesures qui ont

été énoncées par une série d'experts, dont des experts de l'Inde, de la République islamique d'Iran, du Canada, de la République populaire de Chine, de l'Afrique du Sud, de l'Ukraine et d'autres. Les travaux qui se poursuivront au sein de l'ONU dans le domaine des missiles devraient se concentrer sur la recherche de décisions mutuellement acceptées et fondées sur les acquis. Il faut manifestement orienter les efforts sur l'élaboration de normes universellement acceptées, qui régiraient les activités des États et leurs relations dans le domaine des missiles, conformément aux propos exprimés à maintes reprises à cet égard par le Secrétaire général de l'ONU. Il est indispensable de se doter d'un fondement juridique conventionnel, à l'image par exemple, de celui qui a été élaboré dans le contexte de la non-prolifération des armes nucléaires, de l'interdiction des armes chimiques et biologiques, de la réglementation des activités des États dans l'espace, et d'autres questions.

8. La participation des États intéressés, sur une base non discriminatoire et dans des conditions d'égalité sera la clef du succès, et seule l'ONU – organisation universelle qui est de ce fait la plus représentative – est à même de le permettre. Pour sa part, la Fédération de Russie est prête à poursuivre l'examen, au sein de l'ONU, des problèmes posés par la question des missiles.

Mexique

[Original : espagnol]

[13 mai 2003]

1. Le Mexique est préoccupé par l'accélération, au cours des dernières années, de la mise au point, de la production, des essais, du perfectionnement technique, de l'accumulation, du transfert et de la prolifération des missiles, compte tenu notamment de la capacité qu'ils ont d'emporter des armes de destruction massive.

2. De même, le Mexique déplore que, malgré les efforts déployés sur les plans unilatéral, bilatéral ou multilatéral pour mettre en place des dispositifs de contrôle dans le domaine des missiles, il n'existe aujourd'hui aucune norme ou instrument universellement acceptés à cette fin. Il n'y a pas non plus de consensus au niveau international sur la façon de traiter une question pourtant fondamentale pour la paix et la sécurité internationales.

3. Lors de la cinquante-septième session de l'Assemblée générale, le Mexique a appuyé l'adoption de la résolution 57/71 intitulée « Missiles » par laquelle l'Assemblée a accueilli avec satisfaction le rapport du Secrétaire général sur les travaux du Groupe d'experts gouvernementaux sur les missiles créé en application de la résolution 55/33 A et demandé à ce groupe de continuer à examiner la question et de lui présenter un nouveau rapport à sa cinquante-neuvième session.

4. Le Gouvernement mexicain est tout à fait conscient que le rapport du Groupe d'experts constitue le premier effort engagé par l'ONU pour traiter de la question des missiles sous tous ses aspects et qu'à cause de la complexité de cette question le Groupe n'a pas été en mesure de formuler des recommandations sur des mesures à prendre.

Qatar

[Original : arabe]

[5 mai 2003]

1. Il faut établir un lien entre les missiles balistiques sol-sol à moyenne ou à longue portée et les armes de destruction massive, pour ce qui est du désarmement ainsi que de l'interdiction et de l'élimination de ces armes.
2. La portée des missiles balistiques sol-sol ne doit pas dépasser 150 kilomètres, cette mesure devant être imposée à tous les pays, sans exception.
3. Il faut créer des comités d'inspection permanents et établir un mécanisme pour superviser le désarmement et l'élimination des armes, et les États Membres qui ne se conforment pas à ces dispositions doivent être sanctionnés.

Venezuela

[Original : espagnol]

[5 juin 2003]

Après analyse du document à l'examen, le Gouvernement vénézuélien souscrit à toutes les idées qui y sont exposées. Il souhaite souligner le lien entre les missiles balistiques et les armes de destruction massive, notamment les armes nucléaires, ainsi que les préoccupations suscitées par une éventuelle multiplication des missiles au Moyen-Orient, qui est une région vulnérable du point de vue de la paix et de la sécurité internationales. De même, le Gouvernement vénézuélien convient qu'il importe d'adopter une approche globale et non discriminatoire de la question des missiles, ce qui favoriserait le désarmement et la sécurité au niveau mondial. Le Gouvernement vénézuélien appuie la position de certains États qui recommandent d'inclure dans la question des missiles celle de leur utilisation pacifique, en ce sens que les missiles balistiques peuvent présenter une grande utilité pour les activités d'exploration et d'exploitation pacifique de l'espace extra-atmosphérique, étant bien entendu que ce dernier fait partie du patrimoine de l'humanité tout entière, indépendamment du niveau de développement technologique atteint par les différents États.